

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 SEPTEMBRE 2017

Présents : Messieurs le Maire, DESPRAT, Mme BALANDRAS, M. CHEYNET, Mme VIAL, MM. VALADOUX, PALCZYNSKI, DUMONT, Mme BUTAUD, MM. SAMOU, CREVAT, Mme LISBERNEY, MM. CLAME, BERGERET, Mme GAULARD, M. MALLET, Mme NEEL, M. GUICHARD, Mme BENNIER et M. EYRAUD.

Absents : Mmes CARON, NOYERIE, MOLINA, BARDE et ROGER, MM. BABAD et MASSON.

Pouvoirs :

Mme CARON	qui a donné pouvoir à	Mme BALANDRAS,
Mme MOLINA	qui a donné pouvoir à	M. CLAME,
Mme BARDE	qui a donné pouvoir à	Mme GAULARD,
Mme ROGER	qui a donné pouvoir à	M. GUICHARD,
M. BABAD	qui a donné pouvoir à	Mme BENNIER,
M. MASSON	qui a donné pouvoir à	M. EYRAUD.

La séance est ouverte à 20h05 et selon l'article L. 2121-15 du CGCT, Madame LISBERNEY est élue à l'unanimité secrétaire de séance, tandis que Monsieur LE DOUCE, Directeur Général des Services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire, sans participer aux délibérations.

Monsieur le Maire annonce que la commune a été notifiée par le Tribunal Administratif de Lyon de 2 recours contentieux contre le PLU, déposés par AMURE et un collectif de 40 requérants. Il cite pour exemple le grief suivant : au contraire du compte-rendu qui reprenait bien le décompte des voix (19 pour et 8 contre), la délibération d'approbation mentionnait 18 voix pour, une abstention et 8 contre.

Après avoir repris l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu du Conseil du 3 juillet. Madame BENNIER souhaiterait que les interventions de Monsieur BABAD, Madame ROGER ou les siennes soient reprises in extenso :

« Monsieur BABAD dénonce un PLU élaboré pour faciliter l'investissement des promoteurs en méprisant les propriétaires, que dans la ZAC des propriétaires se voyaient réduire leur parcelle, d'autre déclassée et que des parcelles bénéfiques à la ZAC étaient laissées à un aménageur. Il déplore également que trop de modifications ont été faites sans que la commission urbanisme en soit informée. »

« Madame ROGER : il n'est pas acceptable que la commune de Reyrieux passe de 4 600 habitants aujourd'hui à 8 000 à l'horizon 2025 sans nouvelles infrastructures et qu'une concertation avec les habitants aurait amené une situation plus constructive et plus saine. Les habitants ont bien compris que l'essentiel est d'avoir de la mixité sociale, mais ils se sentent trahis et n'ont plus confiance en leurs élus. L'avenir n'appartient à personne et surtout pas aux élus dont les mandats durent toujours moins longtemps que les problèmes des habitants. »

« Madame BENNIER précise que le rapport de présentation aurait dû être mis à jour (voir le code de l'urbanisme article R*123-2). Elle a constaté que le règlement de la zone 1Aub afférent à la ZAC a été discrètement modifié. La hauteur autorisée était de 16 mètres, mais les constructions autorisées étaient limitées à R+3. Il a été rajouté R+3+attique. Contrairement aux déclarations faites, il est donc possible de modifier le projet de la ZAC. Elle signale qu'une augmentation importante de la population entrainera des charges supérieures aux recettes liées aux constructions nouvelles et que cette augmentation de population ne sauvera pas la situation financière catastrophique de la commune. Il est donc capital de limiter au maximum la densification. »

Par ailleurs, « elle déplore que le compte-rendu de la réunion avec les PPA n'ait jamais été communiqué aux membres de la commission urbanisme (bien que demandé lors du Conseil municipal du 19 juin), ni commenté lors de la réunion de la commission générale du 27 juin et du Conseil municipal du 3 juillet. L'ayant enfin obtenu courant août auprès du DGS, il apparaît en page 11 que la CCDSV ne s'opposait pas aux commerces sur la zone industrielle, mais ne souhaitait pas qu'une grande surface commerciale puisse s'implanter en rachetant les petits commerces présents. La commune décide de maintenir les dispositions existantes (qui a décidé Monsieur le Maire, Madame VIAL ?). Encore une fois, Madame VIAL nous a transmis lors du Conseil municipal une réponse fausse.

Devant ces 3 erreurs, les membres de l'opposition refusent de signer le registre des délibérations. »

Madame VIAL prend alors la parole pour annoncer sa démission d'Adjointe à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, dont le courrier a été envoyé ce jour au Préfet. Elle en profite pour rendre hommage à deux de ses prédécesseurs, Messieurs CERCY et PENIN et souhaite bonne chance à son successeur. Elle remercie l'ancien Maire, Charles BERTHAUD, pour lui avoir mis le pied à l'étrier, ainsi que Madame GUILLET et Monsieur LE DOUCE pour leur collaboration. Elle évoque ses divergences de vue avec l'opposition, mais cela concourt au débat démocratique et elle félicite les élus de la majorité, qui ont choisi de faire, plutôt que de figer des projets. Elle reproche au Maire de ne pas assumer ses responsabilités, de revenir sur son engagement électoral de ne pas augmenter les impôts locaux et de se réfugier dans la technocratie en modifiant les organigrammes : elle a perdu toute confiance en lui et quitte la séance à 20h25.

Monsieur EYRAUD a lu dans le Progrès la plainte pour faux en écriture publique, il s'interroge sur la relecture des délibérations par le Maire et s'il peut avoir confiance en lui. Il regrette la présence de la gendarmerie lors du Conseil du 3 juillet, qu'il trouve immorale et inadmissible au regard du débat démocratique. Il appelle les Talançonnais à entrer en résistance et insiste sur le fait que l'opposition a toujours essayé d'être constructive, le Maire aura beaucoup à se faire pardonner. Monsieur le Maire lui répond qu'en matière d'organisation, il a eu des décisions à prendre sur des faits concrets et qu'il pourra le constater d'ici quelques semaines.

Monsieur DUMONT revient sur une tournure de phrase du compte-rendu, qu'il trouve peu claire, car elle fait référence aux hauteurs du PLU de 2008. Un tableau reprenant les anciennes et les futures hauteurs serait judicieux.

Monsieur EYRAUD ne retrouve pas dans la délibération que le lieu du Conseil (Paissière) avait changé. A l'exception de l'opposition, les présents approuvent le compte-rendu.

I. ADMINISTRATION GENERALE

• Application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Depuis la réunion du mois de juillet dernier, Monsieur le Maire a signé 3 contrats de prestations de services et 3 contrats de concession funéraire (un de 30 ans et deux de 15 ans, soit 640 € en tout).

Entreprises	Objet	Montant TTC
SHARP	Renouvellement du parc de photocopieurs	9 282,10 €
ESAT du NIVOLLET	Achat de fournitures auprès d'ateliers protégés	Entre 500 et 800 € annuels
EIFFAGE	Programme de voirie 2017	41 729,04 € (dépense d'investissement).

A l'unanimité, le Conseil prend acte de l'utilisation de cette délégation.

• Renouvellement d'un bail communal

Depuis le mois d'août 2013, Madame Chrystelle DIAN, agent des services municipaux (Galet), occupe un appartement communal au-dessus de la Mairie. Il conviendrait désormais de renouveler son bail pour les 3 prochaines années et d'actualiser son loyer mensuel, soit 304,22 €, ce que le Conseil valide à l'unanimité.

II. URBANISME ET TRAVAUX

• Cession d'une parcelle au profit de la commune

Depuis son arrivée à la Mairie de Reyrieux, Monsieur LIOCHON s'attache à régulariser la situation juridique des nombreux délaissés de voirie existant sur la commune.

Parcelle	Surface	Zonage	Propriétaires	Secteur
AN n°706 (ex parcelle AN 191)	48 m ² (trottoir)	UB	HBVS 13, rue Claude Bernard 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	Weissieux le Bas

Ainsi, le dossier ci-dessus concerne le projet des Pentes de Veissieux (construction de 10 LLS par HBVS en 2012) et la transaction s'effectuerait sur la base de l'euro symbolique, ce que le Conseil valide à l'unanimité.

III. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

- **Décision modificative n°4**

Depuis le vote du budget et le Conseil municipal du 19 juin 2017, Monsieur le 1^{er} Adjoint aux finances propose d'effectuer des ajustements en investissement et fonctionnement, ce que le Conseil accepte à l'unanimité, même si Monsieur EYRAUD se demande s'il y aura encore beaucoup d'autres décisions modificatives.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article / fonction	Montant	Article / fonction	Montant
022-01 Dépenses imprévues	889,00 €	7388-01 Autres taxes diverses	4 889,00 €
6188-823 Autres frais divers (plan de désherbage)	4 000,00 €		
	4 889,00 €		4 889,00 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article / fonction	Montant	Article / fonction	Montant
020-01 Dépenses imprévues	-2 295,56 €		
2183-020-498 Matériel informatique	-521,80 €		
2183-321-513 Bibliothèque municipale (tablette)	521,80 €		
2313-211-450 Travaux Ecole maternelle du Brêt	2 295,56 €		
2313-212-451 Travaux Groupe scolaire J. Fert	-1 794,30 €		
2188-212-451 Matériel divers (régulateur chaudière)	1 794,30 €		
2313-020-453 Travaux Mairie	-622,52 €		
2188-020-453 Matériel divers Mairie (sèche-mains : afin de réduire la consommation d'essuie-main en papier)	622,52 €		
	0,00 €		0,00 €

- **Retour sur la base de la taxe d'habitation**

Monsieur le Maire explique que chaque année, il rencontre le Trésorier, qui lui a remis cette année, une analyse financière de la commune entre 2014 et 2016. A cette occasion, ce dernier lui a rappelé que depuis 1980, un abattement général de 15 % était appliqué sur la base de la taxe d'habitation, ce qui ferait de Reyrieux, la seule commune de la CCDSV à être concernée par cet abattement (ce qui interroge Monsieur EYRAUD). Même s'il éprouve des doutes sur la hauteur d'une éventuelle compensation, Monsieur le Maire dit attendre les décisions de l'Etat en la matière.

La genèse de cette décision de 1980 sera abordée lors d'une prochaine commission des finances, qui aura lieu le 9 octobre à 18h30 (convocation à venir). Par ailleurs, le Trésorier a confirmé au Maire que la commune sera également jugée sur ses efforts effectués lors de la préparation du budget et à cet égard, une réflexion sur la comptabilité analytique va bientôt être lancée.

Monsieur EYRAUD rappelle les engagements du Maire sur le gel de la fiscalité et qu'une telle décision sur la TH ne serait pas neutre pour le contribuable talançonnais.

En réponse à Madame BENNIER, qui s'étonne que ce point n'ait jamais été évoqué en 37 ans, Monsieur le Maire lui répond qu'il souhaite en connaître les causes et que la synthèse budgétaire sera étudiée en commission.

- **Versement de subventions exceptionnelles à 2 associations**

-CSR football : après un projet initial très ambitieux abandonné depuis, le club a formulé une demande de subvention exceptionnelle de 800 € pour l'organisation des 70 ans du CSR (500 €) et le tournoi jeunes de Valras (300 €). Réunie le 15 juin, la commission vivre-ensemble proposait une subvention exceptionnelle de 650 € (500 € pour les 70 ans du club et 150 € pour le déplacement à Valras, qui est excédentaire). Sur proposition de Monsieur EYRAUD, le Conseil accepte à l'unanimité de verser la subvention initialement demandée afin de soutenir l'action du club auprès des jeunes, soit 800 € en tout.

-Hom'Art : l'association a formulé une demande de subvention exceptionnelle pour la soirée « Le cabaret Belge » du 31 mars 2017, organisée au Galet et qui a réuni 199 personnes (dont 35 invités, artistes et bénévoles), ce qui changeait de ses actions chez les particuliers.

Afin de leur apporter un soutien financier, la commission vivre-ensemble propose 500 € de subvention exceptionnelle, dans la mesure où les cachets artistiques restent très modiques (162 € par artiste), pour un spectacle de qualité. A l'unanimité, le Conseil accepte le versement de cette subvention exceptionnelle, qui comme la précédente, sera prise sur l'enveloppe « manifestations exceptionnelles », votée lors du budget.

Monsieur EYRAUD espère que la commune ne sera pas sollicitée à chaque déficit d'une action organisée par une association culturelle.

- **Modification du tableau des emplois**

-création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet : Monsieur David FRAYSSE a passé avec succès les épreuves du concours d'agent de maîtrise et la commission finances et personnel, réunie le 28 juin dernier, a émis un avis favorable à sa nomination dans ce cadre d'emploi, ce qui n'aura aucune incidence sur les frais de personnel, car il s'agit du même indice.

-suppression : afin de toiletter le tableau, il est proposé de supprimer les emplois de garde-champêtre municipal et de 4 adjoints techniques à temps complet, ce que le Conseil valide à l'unanimité.

IV. QUESTIONS DIVERSES

-Remerciements : Monsieur le Maire présente les remerciements des Anciens Combattants (subvention de fonctionnement et devoir de mémoire) et des Lucioles (subvention de fonctionnement).

-Social : Madame BALANDRAS expose que cet été, le Lion's Club a emmené 2 enfants de Reyrieux en vacances à Valloire et que tout s'est très bien passé, elle attend un compte-rendu plus détaillé des organisateurs.

-Commerce : le mandataire judiciaire du Vival n'a retenu aucune offre et décidé de vendre le matériel aux enchères par le biais de la SELARL AHRES, le jeudi 28 septembre de 10 heures à midi.

-Forum des associations : Monsieur DUMONT annonce qu'une quarantaine d'associations ont participé et que la nouvelle organisation avec les grilles a été très appréciée, notamment en raison du gain de place, 25 retours très élogieux ont été reçus par les services. Cependant, la poursuite de la manifestation n'a pas été tout à fait à son goût. En effet, il était prévu que le CSR foot organise un barbecue sur le stade en lien avec le vin d'honneur et mette en place des démonstrations extérieures, qui ont été très appréciées Malheureusement et en dépit d'annonces au micro, elles n'ont pas été relayées par d'autres associations et peu de personnes ont participé au vin d'honneur. Mais pour 2018, les activités extérieures seront maintenues (il pense au MACB) et le vin d'honneur pourrait avoir lieu devant le Galet. Monsieur EYRAUD regrette que l'on sorte le vin d'honneur du Galet et que l'on n'y associe pas davantage les classes. Madame BENNIER se dit surprise par le stand réservé à l'OPAC 69 et Dynacité, mais le Maire lui répond que ceci leur a permis de communiquer sur la journée du 14 octobre au Galet (conférence et 5 ateliers sur le développement durable) et qu'ils ont même pris quelques inscriptions aux ateliers. Elle s'étonne du timing et prétend que le projet est déjà ficelé, ce que le Maire réfute, car tout n'est pas calé.

-Environnement : Monsieur EYRAUD évoque la situation d'une famille de Reyrieux, dont la maison s'est fortement fissurée en raison de la sécheresse et souhaiterait qu'elle puisse être accompagnée par la commune. La police municipale s'est rendue sur place et il est prévu des échanges réguliers. Leur dossier a fait l'objet d'un arrêté municipal de catastrophe naturelle, transmis la semaine dernière au Préfet, qui le fera remonter au ministère, pour enquête et décision.

Monsieur GUICHARD évoque le virage de Balmont, dans lequel la circulation demeure dangereuse en dépit de la récente taille d'une haie, qui s'approche de la route. D'autres haies non taillées dans les chemins de la Reste ou de Budron sont dans le même cas et il parle de l'ambroisie sur une parcelle à la limite de Reyrieux et Trévoux. Monsieur VALADOUX lui répond qu'il fera vérifier la propriété des parcelles concernées, car même s'il s'agit parfois de parcelles communales, de nombreux problèmes proviennent de terrains privés.

-Opposition : Madame BENNIER évoque 4 points et en premier lieu, demande à qui appartient le dépôt de terre devant l'ex-pizzeria ZAM'TOM : au nouveau propriétaire, qui y effectue des travaux.

Accueil périscolaire à l'Espace : Monsieur CHEYNET rappelle que sur 480 000 contrats aidés en 2017, seuls 280 000 seront maintenus en 2018, ce qui impacte fortement ce type d'associations, mais également les collectivités locales, au nom desquelles l'Association des Maires de France est intervenue. A cet égard, une réunion avec les responsables de l'association, est programmée sur ce thème le 20 septembre à 19 heures. Monsieur PALCZYNSKI confirme que l'association s'est trouvée confrontée à un problème de recrutement d'animateurs et que plusieurs familles ont connu des difficultés de garde, les 2 premières semaines.

La substitution de la commune posant des problèmes juridiques, l'Espace a pu trouver une solution en fin de semaine dernière.

Site Brossette : Monsieur le Maire lui confirme que les lieux ont été nettoyés cet été et que même si un compromis a été signé, la reprise du site par le groupe SOTRADEL est en cours et les négociations se poursuivent.

Après un contact avec la Préfecture, il est confirmé que la commune a reçu un courrier lui enjoignant de procéder à une mise à jour du PLU, ce qui sera mis en œuvre avec le bureau d'études Réalités.

Monsieur EYRAUD est satisfait du marquage au sol effectué en haut de la montée des Balmes.

-Fleurissement : Madame GAULARD annonce que le comité départemental a classé Reyrieux en 1^{ère} position des communes de 4^{ème} catégorie. Monsieur VALADOUX remercie le groupe de travail qu'elle anime avec Monsieur CREVAT et chacun félicite les services techniques.

-Conseil municipal : Monsieur le Maire annonce la démission pour motifs professionnels de Madame MOLINA, dont le remplacement par Monsieur CATHAUD, sera validé lors de la prochaine réunion.

Les prochains Conseils municipaux devraient avoir lieu les lundi 16 octobre, 20 novembre et 18 décembre (date à confirmer) 2017 à 20 heures, en Mairie.

La séance est levée à 21h35.

La secrétaire de séance,
Marie-Jacqueline LISBERNEY

Le Maire,
Jacky DUTRUC